



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1539

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1539**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics (Électricité de France (EDF), Gaz de France (GDF), Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunale, La Poste, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et Kéolis) en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de Point information médiation multiservices (PIMMS).

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'informations, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux bénéficiaires des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en lignes, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte, aujourd'hui, 46 PIMMS à l'échelle nationale. Ce concept a émergé sur le territoire de la Métropole de Lyon, où ils sont au nombre de 7 et essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8°- États-Unis et Mermoz, Lyon 9° - Vaise, Bron - Terraillon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

L'association PIMMS a été créée le 11 octobre 1994, avec le premier point information médiation multiservices situé dans le quartier des États-Unis à Lyon 8°. Puis, l'association PIMMS a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération, créant à chaque occasion une association *ad hoc*. Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, une fusion absorption de l'ensemble de ces associations a été opérée au sein de l'association "PIMMS Lyon agglomération", devenue "PIMMS Lyon Métropole" en juin 2015, dans un souci d'ancrage territorial et pour marquer le partenariat fort avec la collectivité.

Cette association a pour objet d'assurer un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises adhérentes du PIMMS.

II - Objectifs

La Métropole est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment, dans le cadre de l'accompagnement et du versement de l'allocation en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La Métropole est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

Le soutien au PIMMS permettra de favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et d'apporter des services d'intermédiation entre usagers et différentes institutions.

L'orientation 2 du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : construire une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, a notamment pour volonté de "sécuriser les

parcours par l'accès au juste droit (objectif 8)". Dans ce cadre, la Métropole souhaite simplifier les démarches administratives d'accès aux droits. Dans cette perspective les PIMMS constituent une offre de services de proximité adaptée aux personnes fragilisées et éloignées des services publics.

III - Compte rendu des actions conduites et bilan

Par délibération n° 2015-0705 en date du 2 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 40 000 € à l'association pour son programme d'actions 2015.

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés par l'État. Au 31 décembre 2015, le PIMMS comptait 33 agents médiateurs dont 26 femmes.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment, en adaptant les services aux demandes des habitants.

- 140 436 personnes ont bénéficié des services du PIMMS,
- 221 407 demandes ont été traitées.

1° - Profil des bénéficiaires des services du PIMMS

92 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (39 % ont entre 25 et 40 ans, 32 % ont entre 41 et 60 ans, 16 % + de 61 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières.

2° - Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées

- 29 % administration (aide juridique, assurance, mairie, préfecture),
- 4 % énergie (électricité, gaz et eau, relations fournisseurs-distributeurs),
- 16 % banque-finances (relation banques, surendettement, impôts),
- 11 % transport (aide à la mobilité, relation avec les opérateurs, vente de titres à tarif réduit),
- 27 % social, santé et logement (aides Caisse d'allocations familiales (CAF), Centre communal d'action sociale (CCAS), retraites, accès aux droits, relations bailleurs, demande de logements et vie du logement).

La part de l'activité sortante (médiation) est en constante évolution avec le développement de nouvelles missions en 2014 en partenariat avec SNCF et Alliade habitat. L'activité sortante représentait en 2014, 19 393 contacts par an contre 37 412 en 2015, soit + 77 %.

3° - Accès à l'emploi

Dans son rôle de tremplin emploi, le PIMMS recrute des habitants des quartiers politiques de la ville, demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle. Travailler au PIMMS permet d'avoir une activité salariée tout en se formant et en étant accompagné vers une sortie positive du dispositif de contrats aidés.

Cette action a permis d'intégrer, former et accompagner 42 médiateurs (issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)) en 2015 avec des tuteurs au sein du PIMMS et en complémentarité des conseillers emploi (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, etc.).

Cet accompagnement (3 604 heures) qui représente en moyenne 8,54 % de leur temps de travail, a permis à 9 médiateurs de sortir du PIMMS, dont 7 pour un emploi, soit 78 % de sorties positives.

Dans le même objectif d'accompagnement et de professionnalisation, le PIMMS a accueilli en 2015, 56 stagiaires représentant 6 433 heures de suivi et d'accompagnement du PIMMS.

IV - Programme d'actions 2016 et plan prévisionnel de financement

La réalisation d'un schéma directeur a permis d'associer à la réflexion du PIMMS sur les services de demain, les pouvoirs publics (État, Métropole, Communes), les entreprises, l'Union nationale des PIMMS et les habitants. Les salariés du PIMMS ont également été concertés au travers de groupes de parole, temps collectifs et entretiens individuels.

L'objectif en 2016 est de répondre aux enjeux identifiés dans le schéma directeur et notamment :

- d'assurer une présence plus importante sur le territoire de la Métropole : en renforçant les équipes de médiateurs présents sur les sites, en développant leur présence sur les QPV par la mise en place de permanences PIMMS par exemple. Le renforcement des équipes permettrait au PIMMS de développer son offre de services en l'adaptant encore plus aux besoins des habitants en termes de couverture territoriale, de diversité des services, d'accompagnement individuel et collectif (atelier thématiques), etc.

- de maintenir la qualité de service, le professionnalisme des médiateurs et de renforcer leur accompagnement dans le cadre du tremplin emploi : créer un parcours d'intégration et de formation qualifiant, professionnaliser l'accompagnement individuel, développer les réseaux et les partenariats permettant d'améliorer l'employabilité des salariés à leur sortie du PIMMS. A ce titre, une attention particulière sera donnée aux bénéficiaires du RSA et aux personnes résidentes sur les quartiers politiques de la ville.

Accéder au label "Maison des services publics" initié par le commissariat général à l'égalité des territoires en associant les grands opérateurs nationaux comme Pôle emploi, les Caisses d'allocations familiales, maladie, retraite, la Mutualité sociale agricole, La Poste, Gaz réseau distribution France (GRDF), etc., qui sont fortement impliqués dans cette démarche.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	21 800	vente	30 000
services extérieurs et autres	197 432	État	82 920
charges de personnel	982 403	Métropole de Lyon	40 000
Impôts et taxes	53 360	Fonds social européen (FSE)	90 000
autres charges	13 900	Communes	48 000
		entreprises	484 375
		autres produits dont Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	480 800
		reprises sur amortissements	12 800
Total	1 268 895	Total	1 268 895

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention à hauteur de 40 000 €, au profit de à l'association PIMMS Lyon Métropole, identique à celle de 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole dans le cadre de son programme d'actions 2016 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 40 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association PIMMS Lyon Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° OP02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.